



COMMUNE DE MOURET – AVEYRON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 8 septembre 2022
à la mairie de Mouret

L'an deux mille vingt deux et le huit du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel, Maire.

Date de la convocation : 2 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mme LESTRADE Sylvie est désignée secrétaire de séance, assistée de Madame Marie-Hélène COSTES, secrétaire de mairie.

Membres du Conseil présents : Mesdames BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNHE Céline, LESTRADE Sylvie, GAYRARD Pauline

Messieurs BOUSQUET Guillaume, CAPELLE Florent, CARLES Laurent, CASTANIER Fernand, COSTES Jean-Michel, COSTES Jérôme, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent

Absente excusée : Mme LE CAM Laurence

Nombre de membres : en exercice : 15 – présents : 14 – absents : 1

Quorum : atteint

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 juillet 2022 :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2- Délibérations adoptées

2-1 Délibération N° 2022-09-021 : Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer une commission d'appel d'offre, compte tenu des travaux et représentation de la commune à venir et fait appel à candidature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents valide la composition de commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires	Suppléants
- FONTAINE Hubert	- CASTANIER Fernand
- CAPELLE Florent	- CARLES Laurent
- COSTES Jean-Michel	- LAVERHNE Céline

2-2 Délibération N° 2022-09-022 : Schéma Directeur Assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sur le territoire de la Communauté de Communes Conques – Marcillac-

Convention de groupement de commande et de mandat – Approbation

Monsieur le Maire, présente le projet de convention de groupement de commande et de mandat concernant la réalisation d'un schéma directeur assainissement des eaux usées et des eaux pluviales le territoire de la Communauté de commune Conques Marcillac.

Ce dossier est coordonné administrativement par les services de la CCCM. Les communes sont directement concernées par le réseau pluvial qui relève de leur compétence. Cette convention n'engage pas financièrement la commune, qui pourra utiliser les prestations de ce marché public par le biais de bon de commande.

En l'absence de question le maire met au vote la convention de groupement de commande.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'approuver la convention de groupement de commandes et de mandat telle qu'annexée à la présente ;
- D'approuver la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de ce groupement de commandes et d'en désigner M. FONTAINE Hubert comme membre titulaire et M. COSTES Jean-Michel comme membre suppléant ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

2-3 Délibération N° 2022-09-023 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire informe que suite à un entretien avec la conseillère aux décideurs locaux du service comptable de Decazeville, il convient de mettre en place pour notre collectivité et à compter de l'exercice budgétaire 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57, instruction la plus récente, du secteur public local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le changement du référentiel comptable pour la commune de Mouret ;
- Décide que le changement prendra effet à partir de l'exercice budgétaire 2023 ;
- Dit que le changement de référentiel s'applique au budget général (budget principal et budget annexe).
- Mandate Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

2-4 Délibération N° 2022-09-024 : Fixation du prix du repas facturé aux familles RPI Nauviale-Pruines-Mouret - Année scolaire 2022-2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, de fixer le prix du repas facturé aux familles pour les cantines du RPI Nauviale-Pruines-Mouret suite à l'augmentation des tarifs par les fournisseurs pour l'année 2022-2023. Il rappelle les principes appliqués depuis la création du RPI soit participation de la commune et même prix facturé aux familles quel que soit la cantine fréquentée.

Après avoir pris connaissance des tarifs et des aides communales instaurées dans chaque commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents;

- De fixer le prix du repas refacturé aux familles à 3.11€ à partir du 1^{er} septembre 2022
- Fixe la participation communale à 1.55€ pour les repas pris à la cantine de Pruines et 2.54€ pour les repas pris à la cantine de Nauviale.

3- Questions diverses.

3-1 Permis d'aménager lotissement les Vignasses II à Mouret

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le permis d'aménager du futur lotissement à Mouret va être déposé dans la semaine.

A ce jour le compromis d'achat du terrain n'a pu être signé, Monsieur le Maire indique que ce dossier sera inscrit à l'ordre de la prochaine séance du Conseil municipal pour délibérer sur l'achat du terrain.

3-2 Rénovation éclairage public.

Monsieur le Maire a rencontré le directeur des services éclairage public du SIEDA au mois de juillet afin de faire le point et de recenser les secteurs dont une rénovation de l'éclairage public serait nécessaire. Il présente donc l'estimation financière réalisée (rénovation en led : secteur de Mouret, Cantaloube et La Garibal sur RD904). Au total 34 luminaires sont à rénover dont 2 horloges astronomiques pour un montant estimé à 31 540 € ttc (subvention SIEDA déduite soit 14 300 €).

Après discussion, les conseillers souhaitent réaliser cette opération en 2023 et demande à Monsieur le Maire de confirmer la réalisation au SIEDA afin d'obtenir un chiffre réel, à inscrire au prochain budget.

Les horaires d'extinction ou baisse d'intensité ainsi que le maintien de l'éclairage public à proximité de la mairie et des salles des fêtes sont à prendre en compte dans le projet en s'appuyant sur les différentes technologies disponibles.

3-3 Travaux à Mousset

Les travaux de maçonnerie concernant le mur à proximité de l'église sont validés. Pour le réaménagement de l'escalier à l'entrée de l'église, les travaux seront examinés lors de la prochaine commission travaux.

3-3 Travaux Voirie

Travaux aménagement recalibrage chemin rural de la Tioule (liaison entre le pont de la Ressayrie et la Route des Plaines).

Après accord des propriétaires riverains, les travaux sont en cours de réalisation et seront terminés dans la semaine.

Chemin rural de la Tioule

Afin de délivrer le permis de construire, il a été convenu avec le pétitionnaire que les fournitures d'empierrement du chemin rural de la VC route des plaines, à l'accès à ses futurs bâtiments seraient à sa charge et que la commune réaliserait la mise en place (nivelage et compactage). Les travaux sont en cours de réalisation et devraient être terminés fin septembre.

Travaux goudronnage bi couche (programme voirie 2022)

Les travaux d'aménagement préparation avant goudronnage sont pratiquement terminés. La mise en place du TV 0/20 sera effectuée avant intervention de la société COLAS pour la réalisation du bicouche prévu mi-octobre (village de La Capelle, La Bessière, Lotissement de La Garibal).

Travaux PATA sur voirie Intercommunautaire

La commune de Mouret demandera au service voirie de la CCCM une évaluation des travaux de PATA effectués en 2022

Modification du lieu radar pédagogique.

Après le Grand Mas rue des Lendats, le radar pédagogique sera mis en place à La Garibal.

3-4 Journée d'étude du Conseil municipal

Monsieur le Maire propose aux conseillers de réserver une journée pour visite des bâtiments communaux et village de Mouret, en vue des prochains programmes d'investissement à engager. Elle aura lieu le dimanche 2 octobre 2022

4- Information du Maire.

4-1 Point sur PLUi

Monsieur le Maire indique qu'une deuxième séance de travail est à programmer avec les services de la CCCM afin de faire remonter les premières observations sur les différents types de zonage proposés avant l'étude par secteur.

Il propose d'adresser à chaque conseillers la nomenclature des différents types de zonage afin d'en prendre connaissance avant les futures séances de travail.

4-2 Visite de SOCOTEC/ CERAMA - Recensement avec évaluation des ponts et murs de soutènement

La visite a eu lieu le 23 Aout. Un rapport sera transmis ultérieurement à la collectivité.

Le Maire,
Gabriel ISSALYS

Le Secrétaire de séance,
Sylvie LESTRADE

